



**COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE**  
**Près la COUR D'APPEL DE BESANCON**

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 25 02 445 25 auprès de la préfecture du DOUBS  
NAF 9499Z - SIRET 53243048500013*



**Formation des Experts Traducteurs Interprètes**

**Session**  
**du Samedi 12 Juin 2021**  
**(Rattrapage de la session du 31 octobre 2020)**

**de 14h00 à 18h00**

**FOYER « LA CASSOTTE »**  
**Salle A**  
**18 Rue de la Cassotte**  
**25000 BESANCON**

## SESSION de FORMATION ETI 3

### La personne poursuivie, la victime, le rôle de l'interprète dans le cadre du procès " Gestion de l'interculturalité dans l'interprétariat"

#### Informations générales

12 juin 2021

#### **Objectif pédagogique :**

- Prendre connaissance du rôle de l'interprète dans le cadre du procès
- la déontologie de la traduction et de l'interprétation
- compétences

#### *Être capable :*

- de comprendre les attentes du juge,
- savoir prêter main forte à la justice lors des procédures relevant des juridictions françaises.
- *s'interroger :*
  - sur les définitions et dégager quelques problématiques posées par l'interculturalité dans le cadre de l'interprétariat ;
  - avoir un temps d'échanges face aux problèmes d'interculturalité
  - donner des exemples concrets de difficultés et comment les surmonter.

#### **Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :**

- Experts inscrits sur la liste des Experts traducteur interprète près la Cour d'Appel
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts Judiciaires près la Cour d'Appel
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

## PLAN DE FORMATION

### INTRODUCTION

Comment peut-on définir la culture ? Comment  
peut-on définir l'interculturalité ?  
Quel est le lien avec les activités d'interprétation et de traduction ?

#### I. Temps d'échanges et de réflexion

Quels sont les obstacles culturels que vous avez pu rencontrer lors de vos activités  
d'interprétation ou de traduction ?  
Comment avez-vous pu les dépasser ?

## **II. Exemples d'entraves culturelles pouvant être rencontrées lors des activités d'interprétation et de traduction**

Les figures de style Emprunt des  
mots étrangers Arrière-plan  
socioculturel Les habitudes  
culturelles Les expressions figées  
Les connotations culturelles Le  
problème de polysémie

### **Conclusion**

Ouverture sur des études envisageant la traduction comme une variété de transfert culturel.

### ***Moyens pédagogiques et techniques :***

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur - Module CNCEJ
- Débat : questions/réponses avec la salle, après chaque thème présenté
- Remise de supports par voie dématérialisée

### ***Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :***

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

### ***Intervenants :***

***Michel BALANDIER, Président de la Cie des Experts de Justice***  
***Jérémy PIDOUX, Doctorant en Droit Université franche Comté***  
***Margaret PARIETTI Vice-Procureure de la République, TJ Besançon***

***Durée de la formation : 3 heures ½***

***Tarif membre CEJCA : 100€ / non-membre : 180€***